PROGRAMME DE FORMATION · DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

Contrôle et contentieux URSSAF

Du contrôle à la contestation du redressement

Garanties du cotisant, lettre d'observations, mise en demeure, commission de recours amiable et contrainte : les points de vigilance à chaque étape.

DATE	HORAIRES	LIEU	TARIF
9 novembre 2026 Lundi	**16h00 – 19h30** 3 heures	**Facultés Loyola Paris** 35 bis rue de Sèvres, 75006 Paris	**200 € HT** par participant

Objet de la formation

La formation suit le redressement URSSAF étape par étape : le déroulement du contrôle et les garanties du cotisant, l'échange contradictoire qui suit la lettre d'observations, la phase précontentieuse (mise en demeure, commission de recours amiable, contrainte), puis la contestation contentieuse du redressement.

Objectifs

- ✓ Actualiser et perfectionner ses connaissances, tant pour le conseil que pour le contentieux.
- ✓ Identifier, à chaque étape de la procédure, les points de vigilance et les leviers d'action dont dispose le cotisant.

FORMATION ANIMÉE PAR

Xavier Aumeran

Professeur de droit privé
Université Jean Moulin Lyon 3

Déroulé de la formation

3 h de formation

15h30	16h00	17h30	18h00	19h30
Accueil des participants	Début de la formation	Pause	Reprise	Fin de la formation

Qualiopi processus certifié — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation

PAGES DE DOCTRINE

Public : avocats · **Niveau 2 :** intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques) · **Domaine :** droit du travail, droit de la protection sociale

La société Pages de doctrine est un organisme habilité à délivrer des formations suivant déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11788745078 auprès du Préfet d'Île-de-France.

Contenu du programme

9 novembre 2026 · 16h00 – 19h30
Facultés Loyola Paris

01 Le temps du contrôle

- **A** Le déroulé du contrôle
- **B** Les garanties dont dispose le cotisant

02 L'échange contradictoire postérieur au contrôle

- **A** L'analyse d'une lettre d'observations : les points de vigilance
- **B** La réponse à la lettre d'observations
- **C** L'obligation de réponse de l'URSSAF
- **D** Solliciter la communication du rapport de contrôle

03 La phase précontentieuse

- **A** L'envoi de la mise en demeure
- **B** La saisine de la commission de recours amiable (CRA)
- **C** L'opposition à la contrainte

04 La contestation contentieuse du redressement

Informations pratiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Formation en présentiel associant aspects théoriques et pratiques, sur la base d'un PowerPoint.

SUPPORT
Les slides du PowerPoint sont adressées au format PDF à chaque participant la veille de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION
Temps d'échange en fin de séance ; demandes d'éclaircissement sur le contenu de la formation transmises à l'intervenant par l'organisateur (hors consultation sur des dossiers particuliers).

VALIDATION
Attestation du nombre d'heures suivies, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil national des barreaux.

PUBLIC & NIVEAU
Avocats · Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques).

CONTACT & INSCRIPTION
M. Franck Goncalves
06.42.12.12.18
contact@pagesdedoctrine.fr